



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Maintien à la vice-présidence de la FIDH d'un soutien revendiqué du Hezbollah

Question écrite n° 15648

Texte de la question

M. Julien Odoul attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'inadmissible présence sur le territoire français et au sein d'une organisation internationale basée à Paris d'un ancien président de l'Association marocaine des droits humains (AMDH), élu en octobre 2025 vice-président de la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH). Sous couvert d'une fonction prestigieuse de défense des droits humains, il a multiplié, pendant des années, les déclarations de soutien à l'organisation terroriste Hezbollah, qualifiée par ses soins de mouvement de « résistance » qu'il « soutient et soutiendra toujours ». Il a posé la main sur une banderole à la mémoire de Hassan Nasrallah, ancien secrétaire général du Hezbollah éliminé en septembre 2024, lors d'une cérémonie publique. Il a revendiqué sa connaissance personnelle de ce dernier et aurait déclaré avoir rendu des « services » à de hauts cadres du Hezbollah. Il a également pris publiquement la défense du Corps des gardiens de la révolution islamique, bras armé du régime des *mollahs*, organisation dont l'inscription sur la liste européenne des organisations terroristes est réclamée de longue date par la France elle-même. À ces alignements idéologiques s'ajoutent des publications glorifiant les attaques terroristes du 7 octobre 2023, qui ont fait 1 200 morts en Israël, ainsi que des propos antisémites visant des touristes juifs à Marrakech. Au Maroc, il fait par ailleurs l'objet de poursuites pour la diffusion de contenus numériques susceptibles d'inciter à la commission de crimes, d'actes à caractère antisémite et d'actes terroristes. Confronté à la révélation publique de ces éléments par un article du *Point*, l'intéressé n'a pas répondu sur le fond, mais s'est empressé de supprimer ses comptes sur les réseaux sociaux, comportement qui en dit long sur sa propre conscience de la gravité de ses prises de position. La FIDH, citée par le même article, a reconnu l'existence de publications « évidemment contraires » à ses valeurs, mais n'a tiré aucune conséquence statutaire de cet aveu, choisissant de maintenir à la deuxième fonction de l'organisation un homme dont les positions publiques constituent l'exact opposé des principes qu'elle prétend défendre. Il y a là une atteinte directe aux intérêts fondamentaux de la France. Le pays accueille, héberge et reconnaît une organisation internationale dont la deuxième tête, installée à Paris, défend publiquement des organisations terroristes ciblant l'Occident et l'État d'Israël. L'apologie du terrorisme, réprimée par l'article 421-2-5 du code pénal, ne peut tolérer aucune exception ni aucune immunité, fût-elle dissimulée derrière le label des droits humains. Que la France laisse prospérer une telle situation sur son sol et au sein d'une organisation pour partie financée par des fonds publics français et européens est inacceptable. Il lui demande combien de temps encore le Gouvernement tolérera qu'un partisan revendiqué du Hezbollah, organisation terroriste responsable de la mort de soldats et de civils français, occupe la vice-présidence d'une organisation hébergée par la République et bénéficiant de fonds publics et à quelle échéance il entend prononcer son interdiction du territoire national et suspendre tout financement à la FIDH tant que cette situation perdurera.

Données clés

Auteur : [M. Julien Odoul](#)

Circonscription : Yonne (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15648

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juin 2026](#), page 4749